

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.002

L'An deux Mille Neuf, le 19 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 février 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 février 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LIGEARD représentée par M. GONZALEZ
M. RICH représenté par M. LE GUEUT

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : Mme CHABANEAU, M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 31

Mme GRAMMATICO a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONSTRUCTION DE L'UNITÉ DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE LA BOURGEOISIE – CONVENTION D'AIDE FINANCIERE AVEC L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

La ressource d'eau potable du site de La Bourgeoisie a nécessité la construction d'une usine de traitement de l'eau potable destinée à maintenir au-dessous des seuils réglementaires fixés pour la teneur en pesticides, l'eau qui en est extraite.

Cette ressource dessert des collectivités extérieures à la ville de ROYAN, propriétaire de la ressource, et qui adhèrent au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

Il est rappelé que la part d'investissement restant à la charge des collectivités - subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne déduite - est répartie comme suit :

- 57 % pour le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime
- 43 % pour la ville de ROYAN

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver la convention d'aide financière à intervenir, d'un montant de 831 330 € représentant 50 % du montant de l'opération estimée à 1 662 660 €H.T., qui fixe les modalités de la participation financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet de convention Adour-Garonne ci-annexé,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la convention relative à la participation de l'agence de l'eau Adour-Garonne au financement de l'unité de traitement d'eau potable de La Bourgeoisie,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 février 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT